



Bureau du surintendant des institutions financières

Rapport d'audit interne portant sur les Services d'évaluation des risques liés aux marchés financiers du Groupe du soutien de la surveillance (SERMF-GSS)

Février 2013



Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectif, portée et méthode	5
3. Conclusion.....	7
4. Réponse de la direction	8
5. Observations et recommandations.....	9

Suite à la page suivante

1. Contexte

Introduction

Les travaux d'assurance de la Vérification interne visent, d'une part, à déterminer si les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Bureau des institutions financières (BSIF), tels qu'ils ont été conçus et présentés par la direction, sont adéquats et fonctionnent de manière à pouvoir cerner et gérer les facteurs de risque de façon appropriée, et, d'autre part, à veiller au respect des exigences énoncées sous forme de politiques, de plans et de procédures, ainsi que des lois et règlements en vigueur.

Le Comité de vérification et la surintendante ont consenti à ce qu'un audit des Services d'évaluation des risques liés aux marchés financiers (SERMF) du Groupe du soutien de la surveillance (GSS) soit inscrit au Plan de vérification interne du BSIF pour 2012-2013.

Le présent rapport rend compte des résultats de cet audit. Il s'appuie sur les travaux achevés à la fin de décembre 2012. Les recommandations issues de l'audit aideront les SERMF à améliorer continuellement le cadre de contrôle qu'ils utilisent pour cerner et évaluer les risques de marché et de liquidité qui pèsent sur les institutions financières fédérales (IFF).

Le présent rapport a été soumis au Comité de vérification du BSIF et approuvé par la surintendante le 20 février 2013. Le surintendant auxiliaire du Secteur de la surveillance, le directeur principal du Groupe du soutien de la surveillance (GSS) et les cadres des SERMF, qui ont contribué aux commentaires de la direction formulée dans le cadre du présent rapport, en ont également pris connaissance.

Contexte

Aperçu du bien-fondé de l'audit

Les SERMF constituent l'une des six équipes du GSS qui appuient les équipes de gestionnaires des relations (GR) du Secteur de la surveillance. Conjointement avec les équipes de GR des IFF, les SERMF contribuent à l'exécution du volet du mandat du BSIF concernant la protection des déposants et des souscripteurs contre les pertes indues en effectuant périodiquement des travaux de surveillance, des contrôles sur place et des activités d'intervention précoce auprès des IFF relativement aux risques de marché et de liquidité, ainsi qu'aux exigences de capital qui s'y rattachent.

Objectifs des SERMF

Le mandat et les activités des SERMF appuient directement l'exécution du volet du mandat législatif du BSIF qui consiste à :

- a. superviser les IFF;
 - b. surveiller et évaluer les événements systémiques ou sectoriels pouvant avoir une incidence sur les IFF.
-

Suite à la page suivante

1. Contexte, suite

Objectifs des SERMF (suite)

Le mandat des SERMF consiste :

- à déceler les risques de marché et de liquidité en émergence et à les communiquer au sein du BSIF (p. ex., au Comité d'étude des nouveaux facteurs de risque ou aux équipes de GR du Secteur de la surveillance), à l'extérieur, c'est-à-dire autres membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), et directement aux IFF;
- à recenser les pratiques acceptables d'atténuation des risques de marché et de liquidité et, de concert avec les équipes de GR, à inciter les IFF à les adopter;
- à collaborer avec d'autres régulateurs (canadiens et étrangers) afin de faire connaître et d'harmoniser les pratiques de surveillance et de réglementation visant les risques de marché et de liquidité;
- à collaborer avec le Secteur de la réglementation à l'élaboration de règles, de lignes directrices et de paramètres efficaces en ce qui touche la supervision et l'efficacité des mécanismes de contrôle des risques de marché et de liquidité des IFF.

Suite à la page suivante

2. Objectif, portée et méthode

Objectif

L'audit avait pour objectif de garantir de façon raisonnable que le cadre de contrôle utilisé par les SERMF pour cerner et évaluer les risques de marché et de liquidité qui pèsent sur les IFF est bien conçu et permet, comme prévu :

- d'aider les équipes de GR à surveiller les IFF;
 - de surveiller et d'évaluer les questions systémiques ou sectorielles touchant les risques de marché et/ou de liquidité.
-

Portée

L'audit porte sur la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 juin 2012. L'un des grands principes du Cadre de surveillance du BSIF est une approche axée sur les risques à l'égard de la surveillance qui met l'accent sur les principaux risques pour une IFF. Puisqu'ils respectent ce principe, les SERMF peuvent consacrer près de 50 % de leur temps aux examens de surveillance, et ce temps est en bonne partie consacré aux équipes de GR du Groupe des conglomérats d'institutions de dépôts (GCID) et du Groupe des conglomérats d'assurance-vie (GCAV). Notre audit a donc porté sur les examens de surveillance effectués par les SERMF pour le GCID et le GCAV au cours des trois trimestres de la période visée par l'audit.

La portée de l'audit comprenait :

- a) les examens trimestriels institutionnels donnant lieu aux notes de section des rapports trimestriels à la haute direction;
- b) les examens mensuels sommaires portant sur les liquidités des institutions de dépôts;
- c) les examens trimestriels intermédiaires portant sur la surveillance de l'ensemble du secteur.

S'agissant des examens susmentionnés, la VI a vérifié si :

1. la documentation étaye clairement les analyses, les justifications, les conclusions et les principaux messages des SERMF;
 2. le contrôle qualité (CQ) des travaux, des analyses et des rapports est effectué de manière efficace à l'échelon approprié et en temps opportun.
-

Suite à la page suivante

2. Objectif, portée et méthode, suite

Méthode

L'audit a été réalisé selon les *Normes internationales pour la pratique professionnelle de la vérification interne* de l'Institut des vérificateurs internes, conformément à la *Politique sur la vérification interne* du Conseil du Trésor.

Il s'est appuyé en grande partie sur le document reconnu internationalement intitulé *Le management des risques de l'entreprise – Cadre de référence*, produit par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*.

La méthode d'audit comprenait :

- un examen du processus suivi par les SERMF au cours de leurs examens (saisie des données, analyse, CQ et communication éventuelle aux parties prenantes);
- le contrôle détaillé de certains documents à l'appui des processus des SERMF;
- des entretiens et des entrevues avec le personnel clé et les parties prenantes.

Suite à la page suivante

3. Conclusion

Conclusion

Les SERMF disposent d'un cadre de contrôle bien conçu qui permet au BSIF de cerner et d'évaluer les risques de marché et de liquidité des IFF. Des améliorations sont possibles pour rendre ce cadre de contrôle plus efficace; il conviendrait donc de les apporter pour que le cadre demeure fiable.

Les attributions, les pouvoirs et la structure de surveillance, de gestion et de signalement des risques et des questions sont fonctionnels et définis de façon générale. Il existe des processus et des activités de contrôle pour mobiliser les principales parties prenantes. Des points de décision et de contrôle sont en place pour définir, évaluer et communiquer les principaux messages ainsi que les risques sectoriels ou institutionnels potentiellement émergents.

La VI a décelé des façons dont les SERMF pourraient renforcer davantage leurs processus et leur cadre de contrôle. Il s'agirait :

- d'améliorer le processus de surveillance trimestrielle pour démontrer qu'ils ont discuté avec l'équipe des GR et convenu des évaluations des risques applicables aux IFF;
- de consulter la Division des pratiques pour recenser les meilleures pratiques de CQ et pour comprendre les exigences afin de démontrer que les CQ ont été effectués de manière efficace.

Selon mon jugement professionnel, en tant que dirigeant principal de la vérification, les procédés d'audit appliqués et les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour appuyer l'exactitude de la conclusion formulée dans le présent rapport. Cette conclusion repose sur une comparaison entre les circonstances qui existaient au moment de l'audit et les critères d'audit préétablis convenus avec les dirigeants. Elle ne s'applique qu'à l'entité examinée. Les éléments probants ont été recueillis conformément à la politique, aux directives et aux normes d'audit interne du Conseil du Trésor, et les procédés appliqués obéissent aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les éléments probants recueillis ont été suffisants pour corroborer auprès des cadres supérieurs la conclusion énoncée à l'issue de l'audit interne.

Nous tenons à souligner l'excellence des rapports et des échanges avec tous les participants à l'audit. Il aurait été impossible de procéder à un examen aussi approfondi et d'insister sur ce qui est important sans le soutien manifesté tout au long de l'audit.

Dirigeant principal de la vérification, VI

Date

Suite à la page suivante

4. Réponse de la direction

Aperçu

Le directeur général des SERMF, le directeur principal, Marchés de capitaux et analyse des modèles, et le directeur principal, GSS, ont pris connaissance du présent rapport et souscrivent à ses observations et recommandations.

Les recommandations aideront les SERMF à continuer d'améliorer les processus et la documentation selon les besoins.

**Réponses /
commentaires**

Nous remercions l'équipe d'audit de son examen détaillé des travaux de surveillance des SERMF. Nous souscrivons aux conclusions de l'audit et avons constaté que des travaux qui allaient dans le sens des conclusions étaient en cours avant même le début de l'audit.

Les SERMF s'engagent à donner suite aux recommandations formulées dans le présent rapport et ont fait des progrès substantiels jusqu'ici pour améliorer les processus d'assurance qualité, de même que les contrôles et les processus d'intégrité et de gestion des données.

Suite à la page suivante

5. Observations et recommandations

Gouvernance et attributions

- a. Les SERMF disposent d'un cadre de gouvernance qui énonce les principales attributions.
 - b. Les SERMF ont mis en place une structure de supervision de la gestion pour régir leurs examens de surveillance des IFF.
-

Processus et mécanismes de contrôle

- a. Les SERMF se sont dotés d'un processus pour effectuer les examens de surveillance périodiques des IFF.
 - b. Les SERMF disposent d'une méthode raisonnable pour exécuter des analyses de conjoncture afin de cerner les questions émergentes potentielles en lieu avec leurs domaines d'expertise technique.
 - c. Les SERMF disposent d'un processus pour surveiller les risques sectoriels ou institutionnels potentiellement émergents dans leurs domaines d'expertise technique.
-

Information et communication, y compris la présentation de rapports

- a. Les parties prenantes appropriées sont généralement mobilisées lorsqu'il s'agit de recueillir de l'information, de l'analyser et d'en faire le suivi.
 - b. Les SERMF sont bien représentés lors des principales rencontres trimestrielles avec les équipes de GR, d'autres GSS et la direction.
 - c. Les communications au sein des SERMF sont ouvertes et pertinentes.
 - d. La VI a noté une rétroaction nettement positive de certaines parties prenantes des SERMF quant à leur accessibilité, à l'ouverture de leurs communications et à la production en temps opportun de leurs extraits.
-

Suite à la page suivante

5. Observations et recommandations, suite

Observation 1 : Le *Cadre de surveillance* du BSIF renferme le passage suivant : « *Les activités de surveillance du BSIF s'entendent de l'évaluation de la sécurité et de la solidité des IFF, de la prestation d'une rétroaction pertinente et du recours aux pouvoirs qui lui sont conférés pour intervenir en temps opportun lorsque la situation l'exige. La surveillance des institutions financières canadiennes s'effectue sur une base consolidée, ce qui signifie que toutes les entités importantes d'une IFF (parmi lesquelles figurent ses filiales, ses succursales et ses coentreprises), qu'elles soient situées au Canada ou à l'étranger, font l'objet de contrôles. Le dossier de chaque IFF est confié à un gestionnaire des relations (GR), auquel il incombe de veiller à ce que le profil de risque de l'institution demeure à jour. Divers spécialistes et autres membres du personnel du BSIF prêtent leur concours à la réalisation de ces travaux. Le GR est le principal interlocuteur de l'IFF au BSIF.* »

Examens de surveillance trimestriels des IFF

À l'appui de l'évaluation des risques pour les IFF qu'effectuent les GR, les SERMF évaluent les risques de marché et de liquidité qui pèsent sur ces dernières. À l'issue du processus de surveillance, les SERMF soumettent une note de surveillance trimestrielle à l'équipe des GR. Cette note indique les cotes de risque de marché que les SERMF recommandent d'attribuer aux différentes activités de l'IFF ainsi que les conclusions ou messages importants issus de l'examen de surveillance de l'IFF réalisé par les SERMF pour le trimestre. Les représentants des SERMF rencontrent ensuite l'équipe de GR intéressée pour discuter de leurs points de vue au sujet des cotes de risque et des conclusions.

Si des divergences d'opinion professionnelle à propos des cotes de risque de marché subsistent entre les SERMF et les GR, il faut tenir d'autres consultations avec les directeurs principaux ou les membres de la direction, selon le cas.

Une fois que les SERMF et l'équipe des GR ont convenu des cotes de risque de marché, l'équipe des GR met à jour sa matrice de risque de l'IFF en cause et ses documents de surveillance à l'appui des cotes de risque, avec l'apport des SERMF.

Le *Cadre de surveillance* du BSIF précise en outre ce qui suit : « *[La matrice de risque] vise à faciliter l'évaluation globale du risque auquel une IFF est exposée, qui permet ensuite d'attribuer une cote de risque composite (CRC). La CRC correspond à l'évaluation que le BSIF fait de la sécurité et de la stabilité de l'IFF du point de vue des déposants et des souscripteurs.* »

Suite à la page suivante

5. Observations et recommandations, suite

Observation 1 : La VI a relevé des cas où la cote de risque de marché d'une activité donnée de l'IFF recommandée par les SERMF était différente (plus faible) de celle figurant dans la matrice de risque de l'équipe des GR de l'IFF. On ne sait trop si les SERMF avaient discuté de leurs motifs et convenu de la cote recommandée avec l'équipe des GR. Dans ces cas précis, l'évaluation globale et la stratégie de surveillance résultante pour l'activité en question de l'IFF n'ont pas été touchées.

Examens de surveillance trimestriels des IFF

Si les évaluations des risques de la matrice sont incomplètes ou inexactes, la stratégie de surveillance de l'activité de l'IFF pourrait ne pas convenir et des questions émergentes en lien avec cette activité pourraient donc être omises.

Recommandation 1 L'*Accord de travail et principes de surveillance* (ATPS) fournit des consignes au sujet des attributions pour mieux coordonner le travail et assurer des communications plus efficaces entre les équipes de GR du GCID et les GSS.

Les attributions de l'équipe de GR et du GSS sont décrites à l'annexe A de l'ATPS. La section B.2 requiert l'approbation virtuelle de la note de surveillance par l'équipe de GR et le GSS en ce qui touche les questions et les sujets liés au domaine d'expertise du GSS pour le risque évalué.

En accord avec l'esprit de l'ATPS, les SERMF doivent démontrer qu'ils se sont acquittés de leurs devoirs en améliorant comme suit leur processus de surveillance trimestrielle :

- instaurer un processus cohérent pour démontrer qu'il y a entente avec les équipes de GR au sujet de l'évaluation des risques, des cotes et des conclusions à l'égard de l'IFF dans leurs domaines d'expertise;
 - vérifier le contrôle qualité à la fin de la période de surveillance trimestrielle pour veiller à ce que les jugements et les cotes de risque recommandées s'harmonisent avec la version finale des principaux messages en ce qui touche leurs domaines d'expertise technique, que les équipes de GR résument pour tous les GSS.
-

Observation 2 : Le contrôle qualité (CQ) est un volet important du processus de surveillance, et une supervision active s'impose à chaque étape du processus de surveillance pour garantir :

Contrôle qualité (CQ)

- l'exhaustivité et l'exactitude des travaux effectués;
 - que la documentation de surveillance est suffisamment claire pour appuyer l'ensemble des conclusions finales, des jugements ou des avis professionnels pouvant résulter des travaux d'analyse détaillés sous-jacents.
-

Suite à la page suivante

5. Observations et recommandations, suite

Observation 2 : Les examens de CQ comme les examens par les pairs et les examens hiérarchiques à l'échelon supérieur des travaux et des rapports des SERMF ne permettaient pas toujours de garantir l'exhaustivité et l'exactitude des données employées par les SERMF dans leurs analyses.

Contrôle qualité (CQ)
(suite)

Au cours de l'audit, la VI a relevé des cas peu importants où les SERMF n'ont pas employé les bonnes données pour leurs analyses détaillées. Même si l'impact, individuel et global, de ces erreurs précises n'était pas important, les erreurs de ce genre peuvent avoir des effets individuels et cumulatifs importants, de sorte que les évaluations des SERMF peuvent se traduire par des conclusions erronées et par l'élaboration et la communication de messages clés erronés.

Au cours de ses travaux sur le terrain, la VI a noté que les SERMF se sont efforcés de préserver l'intégrité des données en rendant les outils d'analyse plus conviviaux et en fournissant davantage d'instructions pour faciliter la saisie des données.

Recommandation 2 Les mécanismes de contrôle couramment employés pour atténuer les erreurs de données des outils d'analyse comprennent à la fois des mesures préventives à l'étape de saisie et des mesures correctives aux dernières étapes dans le cadre d'un CQ ou d'un examen par les pairs des données saisies.

S'agissant de l'ensemble de leur processus de CQ, la VI recommande aux SERMF :

- de consulter la Division des pratiques du Secteur de la surveillance pour déterminer les pratiques exemplaires de CQ compte tenu de la nature des travaux, de la documentation et des rapports qu'ils produisent, et pour comprendre l'obligation de démontrer que les CQ ont été effectués;
 - de donner de la formation aux membres de l'équipe pour veiller à ce que les normes de CQ et les attentes soient bien comprises;
 - de considérer d'autres améliorations de la saisie des données pour minimiser les interventions manuelles requises.
-